

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Délibération n°20032026-001

Date de la convocation


Le 16/03/2026

Objet de la délibération

**ELECTION DES
ADJOINTS**

**SUITE AUX
ELECTIONS
MUNICIPALES DU
15 MARS**

Le Maire,


Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt six, le vendredi 20 Mars à 19h30 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. DECOMBE Emeric, TARRIT Maryse, AMBLARD Patrick, BONHOMME Sabrina, FERREIRA Manuel, GALLOIS-THOMAS Audrey, VERNY Elisabeth, CIZERON Marc, BENALI Marie-Hélène, MOREAU Teddy

Absents excusés : DE RYCKE Cyril donne pouvoir à

Secrétaire de séance : Mme Sabrina BONHOMME

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour la liste de Audrey GALLOIS-THOMAS

Le conseil municipal, par :

- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

Article 1 :

ELIT la liste de Audrey GALLOIS THOMAS ;

Article 2 :

INSTALLE

- Madame Audrey GALLOIS-THOMAS en qualité de 1^{ère} adjointe ;

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

- Monsieur Manuel FERREIRA en qualité de 2^e adjoint ;

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.